

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

REUNION DU 2021

L'an deux mille vingt et un à 18 heures 00 Les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales
Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, BARIATTI Laura, BARIOZ Severin, OUSTAILLER Claire, PELISSER Jean-Louis, LOISEL Stéphane

Absents : Mr Guillaume VIDAL, Mme Marianna BALTAZAR

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 14.10.2021

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 09

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré. : 09

Délibération n° 2

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – Mise à jour

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 29 janvier 2021

Considérant l'avis du Comité Technique du....., sur la suppression d'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression de 1 emploi d'adjoint administratif Principal 1^{ère} classe, à temps complet.

- la création de 1 emploi de Rédacteur Territorial, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la suppression 1 et création 1 d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter de ce jour.

Filière :

Cadre d'emploi : **Filière administrative**

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} : 1 poste

Adjoint administratif 35/35^{ème} : 1 poste

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur territorial 35/35^{ème} : 1 poste.

Filière technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe 33/35^{ème} : 1 poste

Adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} : 1 poste

Adjoint technique principal 2^{ème} classe 35/35^{ème} : 1 poste

Adjoint technique territorial : 35/35^{ème}

Adjoint technique : 3/35^{ème}

Filière police

Cadre d'emploi : garde champêtre

Grade : garde champêtre chef principal 2/35^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTE, à l'unanimité des membres présents

Fait à Calce, le .../.../.... Le Maire

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le: .../.../... *Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne sauraient être repris en l'état sans être adaptés.*